

Paris, le 18 février 2014

12-14 rue Charles Fourier
75013 PARIS
Tel 01 48 05 47 88
Fax 01 47 00 16 05
Mail : contact@syndicat-magistrature.org
site : www.syndicat-magistrature.org

Madame la garde des Sceaux,

En 2013, vous avez décidé d'installer 4 groupes de travail sur l'office du juge, le juge et les juridictions « du 21^{ème} siècle », et sur la « modernisation du ministère public ».

Les propositions de ces groupes de travail devaient être le point de départ d'une large concertation, en juridictions et au niveau national, sur les réformes à mettre en œuvre pour rénover l'institution judiciaire en profondeur.

Nous vous avons fait part à plusieurs reprises de notre inquiétude de voir que certaines réformes étaient envisagées ou annoncées sans attendre la fin de ces travaux. Nous avons ainsi protesté, avec d'autres organisations syndicales, contre un projet de décret organisant le fonctionnement de chambres détachées - dans les suites du rapport Daël se prononçant en faveur de chambres détachées préfigurant le TPI - qui nous laissait craindre que la consultation à venir serait de pure façade.

Nous avons néanmoins continué à participer aux groupes de travail, comme au débat national des 10 et 11 janvier 2014 à l'Unesco, soucieux de nous inscrire dans une démarche constructive pour améliorer le fonctionnement de la justice.

Nous devons constater, à la lecture des documents qui viennent d'être transmis aux magistrats en vue de cette concertation, que nos craintes étaient parfaitement justifiées.

Ainsi, alors qu'une organisation judiciaire centrée autour d'un tribunal de première instance (TPI) n'est qu'une proposition du groupe sur la juridiction du 21^e siècle présidé par M. Marshall, la consultation ne portera que sur le contenu qui peut être donné à ce TPI, considéré comme un fait acquis malgré l'opposition des organisations syndicales de magistrats et de fonctionnaires.

Vous avez en outre sciemment écarté de cette phase de concertation la question du fonctionnement des juridictions incluant des problématiques essentielles évoquées dans les rapports, notamment celles des modalités de respect du juge naturel, de la protection de certaines fonctions exposées comme celle de JLD, ainsi que de la démocratie en juridiction.

Vous indiquez, dans le courrier que vous avez adressé à l'ensemble des magistrats, que s'agissant du dialogue social et du fonctionnement des juridictions, vous souhaitez « *concrétiser quelques avancées dans ce domaine sans préjudice d'évolutions liées, demain, à la mise en place de la juridiction unique* », et que cela se fera par une voie distincte.

C'est ainsi, à cette fin, que vous avez récemment soumis à l'avis des organisations syndicales un décret particulièrement indigent sur le fonctionnement interne des juridictions ne retenant même pas les propositions a minima du rapport Marshall, et bien loin des demandes que nous formulons depuis des années pour renforcer le dialogue social et la démocratie en juridiction.

Vous avez de même écarté de la concertation les propositions relatives à la juridiction prud'homale et à la juridiction commerciale, préférant là encore – s'agissant de la justice commerciale – soumettre un texte très en deçà des propositions du groupe de travail Marshall.

Bel exemple du souci d'améliorer le dialogue social que l'élaboration en urgence de ces deux textes, sur des thématiques devant faire l'objet des débats sur la « justice du 21^{ème} siècle », sans autre concertation prévue qu'une heure trente de débats en Commission permanente d'études !

Quant à la dépénalisation ou la déjudiciarisation de certains contentieux, également abordées dans les rapports, il faudra probablement attendre la justice du siècle prochain pour pouvoir en débattre ...

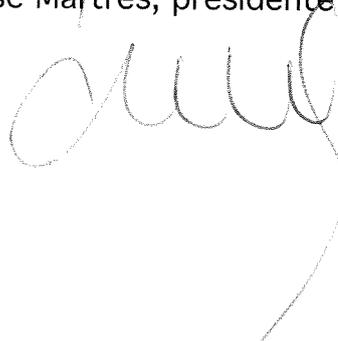
Nous ne pouvons accepter les termes d'un débat tronqué et limité à la définition des contours d'une juridiction de première instance dont vous avez d'ores et déjà décidé la création. Nous vous demandons de soumettre à la plus large concertation le principe même de la mise en place d'une telle

juridiction et d'élargir cette concertation aux questions essentielles que nous venons d'évoquer.

Le travail de réflexion mené pendant de longs mois autour de la justice de demain mérite ce large débat que nous vous réclamons.

Nous vous prions de croire, Madame la garde des Sceaux, en l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Syndicat de la magistrature
Françoise Martres, présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FM', written in a cursive style. The signature is positioned below the typed name 'Françoise Martres, présidente'.